



Le directeur général



Secrétaire général

Plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III — 2021-2025
Plan de mise en œuvre au niveau national — CLIP¹ Sao Tomé-et-Principe

1. Contexte de l'action de l'UE en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et de l'autonomisation des femmes dans le pays

En ligne avec le Programme Indicatif Multi-annuel (PIM) élaboré par la Délégation de l'UE pour la période 2021-2027, et avec la Feuille de route pour l'engagement de l'UE avec la société civile 2019-2022, le CLIP Sao Tomé-et-Principe (STP) a été conçu sur la base d'un profil genre, élaboré en juin 2021, et nourri des informations des Organisations de la Société Civile (OSC), par d'autres analyses des Nations Unies et d'autres partenaires de développement.

STP a fait des progrès dans la promotion de l'égalité des sexes, dans le domaine de l'éducation, de l'amélioration des conditions de santé de la population générale, des femmes et des jeunes en particulier. Néanmoins des inégalités de nature culturelle persistent et nécessiteront plus d'attention pour être surmontées sur le long terme. La société santoméenne est fortement patriarcale : Les femmes jouent souvent un rôle économique fondamental dans la sphère familiale, elles sont très actives, en particulier dans le secteur informel, mais elles occupent pourtant une position inférieure dans les dynamiques familiales et professionnelles et leur pouvoir économique reste faible. Ce manque de pouvoir économique est illustré aussi par les taux élevés de violence sexiste, aggravés pendant la pandémie. En ce sens, l'un des enjeux du développement pour STP est que les hommes et les femmes bénéficient équitablement des conditions et des opportunités favorables à leur autonomie.

L'Etat est très engagé pour atteindre l'ODD 5 « Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles » et la Constitution assure l'égalité entre hommes et femmes et leur pleine participation dans la vie politique, économique, sociale et culturelle. Pourtant, la violence à l'égard des femmes reste l'un des plus grands défis, et la prévention et la lutte contre la violence basée sur le genre (VBG) sont une des priorités du gouvernement. Le cadre juridique et institutionnel pour faire face au fléau de la violence sexiste est favorable, et STP a été le premier des pays africains de langue officielle portugaise à créer une législation dans ce domaine. Ainsi, à partir de 2008, avec les lois 11/2008 et 12/2008, il y a eu un renforcement des mécanismes de protection juridique des victimes de violences conjugales. Le Pays a élaboré en 2014 une Stratégie Nationale de Lutte contre la violence basée sur le genre. Cependant, l'accès à la justice pour les femmes et la violation de leurs droits sont entravés par l'ancrage des valeurs traditionnelles et la majorité des cas connus de violence basée sur le genre ne sont pas traités de manière appropriée ni intégrée par la justice, les autorités sanitaires et les techniciens de l'assistance sociale. Souvent, les plaintes sont finalement abandonnées du fait de la pression familiale. En 2017, l'Institut National pour la Promotion de l'Egalité et de l'Equité

¹ Acronyme anglais pour Country Level Implementation Plan

des Genres (INPG) a élaboré une Stratégie Nationale de Promotion de l'Egalité des Genres (2019-2026). Cette Stratégie a retenu 9 axes d'intervention: i) la législation et les politiques; ii) *leadership* et visibilité (participation des femmes aux rôles de décision); iii) l'éducation et la formation; iv) économie (ressources productives et emploi); v) la santé et les droits sexuels et reproductifs; vi) la violence basée sur le genre; vii) médias sociaux et technologies de l'information; viii) environnement et changement climatique; ix) un appui institutionnel pour intégrer l'approche genre dans les politiques publiques.

Le PIM STP se base sur les priorités du document *Agenda de Transformação de São Tomé e Príncipe 2030*, et a été élaboré suite aux consultations avec les partenaires nationaux, les Etats membres, les partenaires européens et internationaux et la société civile de STP. Plus de 50 OSC ont été consultées d'abord à travers un questionnaire en ligne, et 17 ont participé à une séance de consultation en vidéoconférence, dont les conclusions et suggestions ont été ensuite partagées avec les participants. L'intégration du genre a été correctement assurée lors du processus d'élaboration du PIM à travers ces consultations avec la société civile. Plusieurs échanges à haut niveau ont eu lieu en janvier 2021 entre la Cheffe de Délégation et les principaux Ministres, dont la Ministre des Affaires étrangères et de la coopération, et la Ministre de la Justice, avec laquelle les principales priorités du Gouvernement et du PIM ont été discutées. Les résultats de toutes ces consultations ont nourri le PIM et le CLIP.

Le PIM STP couvre trois domaines prioritaires: 1) Gouvernance et démocratie ; 2) Transition verte ; 3) Développement humain.

Les actions prévues dans la première priorité aborderont les principes fondamentaux de la gouvernance démocratique, notamment la transparence et la redevabilité des institutions publiques, ainsi que l'inclusion et la participation citoyenne à la vie publique. L'intégration de la dimension du genre sera assurée à travers des actions de sensibilisation et de renforcement de capacité des femmes à être actrices actives dans la vie citoyenne.

L'Union européenne veillera à ce que l'inclusion des femmes soit garantie dans tous ses programmes de protection de l'environnement et de gestion et valorisation du patrimoine naturel (*Priorité 2 Transition verte*). Les carrières féminines et la formation technique et professionnelle des femmes pour réussir la transition énergétique seront encouragées ainsi que leur accès aux ressources financières et productives.

L'accès aux services de base, spécifiquement l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et l'hygiène, reste un des défis majeurs de STP et une condition indispensable pour atteindre un meilleur respect des droits des femmes. Les actions spécifiques de sensibilisation dans le cadre de la *Priorité 3 Développement humain* cibleront surtout les femmes et les jeunes. Les interventions infrastructurelles se feront pour garantir un accès dédié aux femmes et aux filles dans les écoles, les centres hospitaliers et d'autres établissements de soins publics, pour contribuer au respect du droit à la santé sexuelle et reproductive et avoir un impact sur les taux élevés de grossesse parmi les adolescentes. Ce dernier aspect sera ciblé de manière particulière à travers des actions d'information de santé sexuelle et de sensibilisation contre les mariages précoces auprès des adolescents, des parents et des autorités locales (niveau communautaire), et le soutien aux services de santé maternelle et infantile. En partenariat avec la société civile, et notamment à la lumière des priorités établies dans la Feuille de Route Société Civile, l'Union européenne soutiendra aussi les capacités des organisations des femmes, actives dans les espaces politiques, surtout dans le monitoring citoyen des politiques publiques sectorielles d'eau et assainissement.

2. Domaines thématiques d'engagement et objectifs sélectionnés

Les femmes sont des acteurs clés de changement. Néanmoins, sur le plan individuel, le faible niveau d'instruction entraîne un manque d'information, de confiance en soi et une position défavorable, éloignée des lieux d'exploitation. Dans la vision du partenariat UE/STP exprimée dans le PIM, les femmes verront leur rôle reconnu, à la fois dans le secteur informel et formel des activités économiques, et pourront jouir d'une majeure autonomie. Sur la base du contexte spécifique de Sao Tomé-et-Principe, des nombreuses actions seront proposées dans le PIM, dans les domaines de la réforme et la modernisation du système judiciaire, dans le secteur de la gestion des finances publiques et de la budgétisation sensible au genre, de l'éducation et de la formation professionnelle dans les secteurs « verts », et dans le secteur de l'eau et assainissement.

La Délégation veillera à ce qu'au moins 85 % de toutes les nouvelles actions dans les 3 domaines du PIM considèrent l'égalité entre les femmes et les hommes comme un objectif significatif (marqueur genre 1) ou principal (marqueur genre 2). La Délégation renforcera les capacités d'intervention et de gestion du Ministère de la Justice et des OSC qui sont engagées dans la promotion de la bonne gouvernance et des droits de l'homme. Des actions spécifiques pour la lutte contre les violences de genre (*Priorité 1 Gouvernance et Démocratie*), sont planifiées pour renforcer les politiques publiques là où les besoins sont les plus importants. Parmi ces actions : la consolidation et le développement des dispositifs de prise en charge et de protection des victimes, le renforcement de la présence des intervenants sociaux dans les services de police, ainsi qu'un plan de formation de l'ensemble des professionnels concernés. L'Union européenne veillera que l'inclusion des femmes soit garantie dans tous ses programmes de lutte contre la dégradation de l'environnement et de protection de la biodiversité (*Priorité 2 Transition verte*), et cherchera et encouragera la création d'emploi dans les secteurs de l'agriculture, pêche et tourisme, surtout pour les jeunes et les femmes.

Les «domaines d'engagement»² sélectionnés :

1. Garantir l'absence de toute forme de violence de genre

Objectifs thématiques spécifiques

- La législation existante est mise en œuvre
- Contrôle total sur la sexualité et les droits sexuels et reproductifs et décision libre en la matière
- Collecter et utiliser des données de qualité, désagrégées et comparables au niveau mondial sur la VBG ;
- Les OSC, les organisations de défense des droits des femmes ont une influence sur l'élimination de la violence liée au sexe.

2. Promouvoir les droits économiques et sociaux et l'autonomisation des filles et des femmes

Objectifs thématiques spécifiques

- Réduction des disparités entre les sexes en matière d'inscription, de progression et de rétention à tous les niveaux de l'éducation et de la formation tout au long de la vie ;
- Accès à l'entrepreneuriat, y compris aux moyens de subsistance alternatifs, à l'économie verte et circulaire.

² Présenté dans la partie II du document de travail des services de la Commission sur le plan d'action III (<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:52020SC0284>)

3. Relever les défis et exploiter les possibilités offertes par la transition verte et la transformation numérique

Objectifs thématiques spécifiques

- Participation accrue aux processus décisionnels sur les questions d'environnement et de changement climatique;
- Accès à l'entrepreneuriat, participation et amélioration de l'accès aux emplois, aux opportunités d'entrepreneuriat et aux moyens de subsistance alternatifs dans l'économie verte et circulaire;
- Accès aux outils numériques et à leur utilisation pour et par les femmes à part entière et sur un pied d'égalité.

L'UE et ses Etats membres intégreront le genre de manière transversale dans leurs projets, tout en continuant à mettre en œuvre des projets avec un objectif principal en matière de genre. De même, l'amélioration du système de collecte de données de qualité, de la désagrégation par genre sera intégrée dans les différentes actions et pour tous les domaines.

Le dialogue, la coopération et l'interaction avec les OSC et les organisations de femmes seront intensifiés. Le soutien aux OSC sera assuré par des appels à propositions, qui cibleront surtout les organisations qui font avancer les droits des filles et des femmes, en soutenant leurs capacités et la mise en réseau.

3. Actions ciblées en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes et de l'autonomisation des femmes

Pour le domaine d'engagement 1:

- Soutien aux actions politiques, législatives, judiciaires pour garantir le respect des normes adoptées qui favorisent l'égalité entre les hommes et les femmes
- Soutien aux actions de la société civile menées par des associations agissant en tant qu'agents du changement pour favoriser l'égalité entre les hommes et les femmes et notamment sur la prévention et l'intervention pour mettre fin à la violence domestique et sexiste
- Soutien à l'éducation étendue et actions de sensibilisation pour faire évoluer les comportements concernant la violence sexiste, en associant les garçons, les hommes et les communautés à ces efforts
- Soutien à l'accès aux services de santé sexuelle de qualité et actions pour favoriser la réduction des inégalités dans l'accès aux centres de santé, particulièrement en milieu rural

Pour le domaine d'engagement 2 :

- Soutenir la formation professionnelle des jeunes et des adultes permettant aux femmes et filles de devenir des vecteurs de changement
- Former les enseignants de la filière formation professionnelle
- Favoriser l'accès et la formation des jeunes et des femmes aux professions « vertes » et « verdissantes »
- Soutenir les programmes des OSC et des autorités nationales concernant la protection sociale et la formation professionnelle des adolescentes enceintes et des adolescentes mères, favorisant également leur accès à l'éducation;

Pour le domaine d'engagement 3

- Appuyer les ONG de femmes et les autorités locales à identifier et développer des projets de développement participatif dans une logique de gouvernance locale

transparente, dans les domaines de la transition verte et de la gestion des ressources naturelles

- Appuyer les exploitations agricoles pour une promotion de l'agriculture entrepreneuriale, respectueuse de l'environnement et participée par les femmes
- Assurer la formation et l'appui technique des artisans femmes et hommes et améliorer leur accès aux technologies
- Soutien aux incubateurs plus engagés dans le numérique développés par les femmes;

Pour le Portugal, seul Etat membre représenté à STP, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sont au cœur de ses priorités thématiques. L'importance de lutter contre la discrimination fondée sur le genre, avec des actions spécifiques favorisant la participation des femmes et des filles dans les domaines politique, économique, social et culturel est reconnue et une optique de genre est toujours appliquée à toutes les étapes de la programmation et de la mise en œuvre des projets. Dans le nouveau Programme de Coopération Stratégique Portugal-São Tomé et Príncipe 2021-2025, la promotion et l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, et la lutte contre toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, restent des objectifs spécifiques et aussi transversaux aux secteurs d'intervention prioritaires, notamment en matière de santé et éducation.

4. Engager un dialogue en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes et de l'autonomisation des femmes

Au cours des prochaines années, la Délégation de l'UE et le Portugal poursuivront et renforceront leur dialogue en faveur de l'égalité des genres avec le Gouvernement de Sao Tomé-et-Principe. Ce dialogue aura lieu lors des échanges multilatéraux à haut niveau tels que les rencontres dans le cadre du partenariat post Cotonou. Il pourra également avoir lieu lors des échanges bilatéraux entre les Ambassadeurs européens et le Gouvernement, dans le cadre des négociations ou discussions précédant la finalisation des cadres de partenariat bilatéraux fixant les grands axes de coopération pour les années suivantes. Ce sont autant d'occasions d'aborder l'égalité des sexes, les droits des femmes, l'autonomisation économique des femmes et leur participation dans les instances de décision à tous les niveaux.

5. Activités de sensibilisation et autres activités de communication/diplomatie publique

Des événements de haut niveau sur l'égalité entre les femmes et les hommes seront prévus au cours de la période 2021-2025, tels que tables rondes, interviews radio et télé avec des OSC qui travaillent dans le domaine, ainsi que campagnes publicitaires. Les journées internationales emblématiques telle que le 8 mars (journée internationale des droits des femmes), le 19 septembre (journée nationale de la femme santoméenne), le 15 octobre (journée internationale de la femme rurale) et le 25 novembre (journée internationale de la lutte contre les violences faites aux femmes) pourront être l'occasion pour la Délégation, conjointement avec les Ambassadeurs des EM, de lancer sur les réseaux nationaux des messages de sensibilisation.

6. Facilité de coopération et/ou ressources financières allouées pour soutenir la mise en œuvre du plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes III

L'UE a prévu la mise en place d'une « facilité de coopération » pour des mesures d'appui qui pourront notamment cibler les jeunes et les femmes. Aussi la nouvelle allocation des lignes thématiques OSC ciblera spécifiquement les organisations et les réseaux des femmes qui travaillent dans les 3 domaines de priorité du PIM.

Date: ...6/10/2021.....

Signature de la Cheffe de Délégation:[e-signé [del-gabon.002.dir\(2021\)6815581](#)].....